

Feuille à conserver par le candidat

CAP VETEMENT TAILLEUR EN 1 AN

**L’admission**

**Les candidatures sont étudiées en commission qui se réunira courant juin. Vous serez informé(e) du résultat par courrier**

La formation est ouverte en priorité aux candidats titulaires d’un des diplômes des Métiers de l’habillement suivants :

* CAP Mode Vêtement Flou
* CAP Chapellerie modiste
* CAP Vêtement Tailleur et Vêtement de Peaux
* Bac Pro Métiers de la Mode
* Autres formations : candidature étudiée à titre exceptionnel

**La capacité d’accueil est de 15 personnes maximum.** Les élèves inscrits en CAP 1 AN ne sont pas bénéficiaires de l’internat.

**La formation**

La formation d’une durée d’un an se déroule en alternance avec 2 jours par semaine pendant 24 semaines en entreprise :

✓ 18 h 00 de formation au lycée pendant 3 jours par semaine :

 ⮚ 16 h 00 d’enseignement professionnel

 ⮚ 1 h 00 de PSE

 ⮚ 1 h 00 d’Arts Appliqués

**Epreuves d’examen – Domaine professionnel**

* Épreuve EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques - unité 1 - coefficient 4
* Épreuve EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement - unité 2 - coefficient 10
* Prévention-santé-environnement - coefficient 1 (sauf pour les titulaires d’un CAP ou d’un BAC PRO)